

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le mardi 28 mai 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc et Natalie Parent, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont absents : Messieurs les conseillers Bruno Desjarlais et Gaétan Marcil
Madame la conseillère Brigitte Collin

Est également présent : Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2013-22 Règlement 307-3 modifiant le règlement 307 afin de modifier l'entente permettant la constitution du CIT Sorel-Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 307-3 modifiant le règlement 307 afin de modifier l'entente permettant la constitution du CIT Sorel-Varennes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-212

Autorisation de signature

Offre d'achat à intervenir entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes

Considérant l'acquisition, par la Ville de Varennes d'un terrain de 9,2 millions de pieds carrés dans le secteur route 229 / autoroute 30;

Considérant l'affectation industrielle de ce terrain;

Considérant les démarches entreprises depuis janvier 2011 pour assurer la mise en valeur et le développement de cet espace;

Considérant les problématiques reliées aux infrastructures de transport pour assurer la desserte de ce secteur en développement;

Considérant la création d'un comité technique réunissant des représentants des villes de Sainte-Julie, Saint-Amable, Varennes, de la MRC Marguerite-D'Youville et du ministère des Transports du Québec;

Considérant que le mandat de ce comité était d'identifier et de mettre en œuvre les pistes de solutions pour améliorer ces problématiques;

Considérant le travail réalisé par ce comité depuis sa création en mars 2013;

Considérant les études en cours visant à proposer différents scénarios d'aménagement de bretelles pour desservir le boulevard Lionel-Boulet à partir de l'autoroute 30;

Considérant la volonté du conseil municipal d'assumer la totalité des dépenses reliées à l'aménagement des bretelles améliorant le transport varennois de l'autoroute 30 au boulevard Lionel-Boulet;

Considérant l'offre d'achat pour un terrain d'une superficie de 3 000 000 pi² déposée par le Groupe Jean Coutu pour un terrain localisé dans le Novoparc;

Considérant les intentions du Groupe Jean Coutu d'investir un montant évalué à 190 M \$ pour relocaliser son siège social sur le territoire de Varennes;

Considérant que le Groupe Jean Coutu y construira son siège social, un centre administratif, un centre sportif et un entrepôt totalisant près de 800 000 pi² de bâtiments;

Considérant la relocalisation sur le territoire de Varennes de 1 000 emplois reliés à ce projet;

Considérant l'ampleur des retombées économiques pour la région de la MRC Marguerite-D'Youville;

Considérant l'enthousiasme du conseil municipal à accueillir sur le territoire de Varennes le siège social d'un fleuron de l'entrepreneuriat québécois;

Considérant les retombées positives pour la collectivité varennoise et régionale reliées à ce projet;

Considérant l'appui sans réserve à ladite transaction par les conseillers Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, absents ce soir.

Considérant l'accord que devront donner les villes de Sainte-Julie et Saint-Amable à la solution qui sera identifiée par le comité technique;

Il est unanimement proposé, appuyé et résolu

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat à intervenir entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduit.

De réaffirmer l'engagement de la Ville de Varennes d'assurer la mise en œuvre de l'implantation d'une solution entre l'autoroute 30 et la route 229 afin de décharger les bretelles existantes du transport lourd et véhiculaire potentiellement généré par les futures entreprises à implanter dans le Novoparc et d'en assumer la totalité des dépenses, le tout à la satisfaction du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

20 h 10 ***Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais entre.***

2013-213 **Avis d'imposition d'une réserve à des fins publiques – Partie du lot P-515, cadastre officiel de la Paroisse de Varennes**

Attendu la nécessité d'aménager des infrastructures publiques (rue, aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux) pour desservir le parc industriel situé dans l'aire entre le boulevard Lionel-Boulet (route 229), l'Autoroute 30 et le chemin de l'Énergie pour y permettre la construction industrielle;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes impose une réserve pour fins publiques, à savoir l'aménagement d'une rue et des infrastructures afférentes, sur une partie du lot P-515 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie de 6 164,3 m², propriété de Investissement Innoval inc., tel que montré à la description technique et au plan datés du 16 avril 2013, préparés par M. Francis Scully, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3332 de ses minutes, et joint en annexe des présentes pour en faire partie intégrante.

Que l'étude Bélanger, Sauvé, avocats, soit mandatée pour effectuer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les procédures d'imposition de cette réserve, et ce, en conformité des exigences de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c.E-24).

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 14.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA